

Séance extraordinaire du 23 mai 2012

Procès-verbal



00 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU

MERCREDI 23 MAI 2012, 18H30

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet.

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse, Monsieur Yves Gingras.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le , à dix-huit heures trente minutes (18h30), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation de l'offre de service de la firme SM inc, pour l'appel d'offre des plans et devis de l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux et le branchement des nouveaux puits;
4. Période de question des contribuables;
5. Levée de la séance extraordinaire.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 16 ième jour du mois de mai 2012.

Isabelle Paré

Directrice générale/secrétaire-trésorière

01 (2012-05-228) - Ouverture

1- Ouverture

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 23 mai 2012 , à 18h30, au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

La conseillère, madame Claudette Desrochers et les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Pierre Audesse, Yves Gingras formant quorum sous la présidence de son honneur M. Pierre Audesse, pro-maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

SONT ABSENTS:

Mesdames Sylvie Fortin Graham mairesse, Andréanne Giasson et Micheline Beaudet, conseillères.

Les membres du conseils présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi, proposé par la conseillère Claudette Desrochers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

02 (2012-05-229) - Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2012-05-230) - Acceptation de l'offre de service de la firme d'ingénieur SM inc. pour le mandat d'appel d'offre pour les plans et devis du projet d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux et le branchement des nouveaux puits

3- Acceptation de l'offre de service de la firme d'ingénieur SM inc. pour le mandat d'appel d'offre pour les plans et devis du projet d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux et le branchement des nouveaux puits

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'accepter l'offre de service de la firme d'ingénieur SM inc. pour le mandat d'appel d'offre pour les plans et devis du projet d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux et le branchement des nouveaux puits, au montant de 9 000 \$ plus taxes, poste budgétaire 22 400 31 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Période de question des contribuables

4 - Période de question des contribuables

05 (2012-05-231) - Levée de la séance

5 - Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que cette session extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h50 hrs

Pierre Audesse pro- maire

Isabelle Paré dir. gén. & sec. trés.

Je, Pierre Audesse, pro-maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Audesse, pro-maire